

Séance du 16 Février 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents Conseil Municipal	En exercice	Votants
11	11	11

L'an deux mille vingt trois

Et le 16 Février

A 20 heures 30

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de **Patrick PALISSE, Maire**

Présents : Véronique BELANGER
Raphaël CHEVALARD
Patrick DOUCHY
Michèle HOOGE
Stéphane LHUISIER
Anne LUPIAC
Lysiane PALISSE
Patrick PALISSE
Joël PUJADE
Frédéric PUGNERE
Mireille ROUZAUD

Envoyé en préfecture le 02/03/2023
Reçu en préfecture le 02/03/2023
Affiché le
ID : 030-213001969-20230216-D202310-DE

Date de la convocation
10/02/2023

Absent
excusé : Aucun

A été nommée secrétaire : Lysiane PALISSE

Objet de la délibération : **Approbation du Budget Primitif 2023**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 506 305.72 €

Dépenses et recettes d'investissement : 456 317.37 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 16 Février 2023,

Vu le projet de budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	506 305.72 €	506 305.72 €
Section Investissement	456 317.37 €	456 317.37 €
TOTAL	962 623.09 €	962 623.09 €

Fait et délibéré à LE PIN, le 16 février 2023

Pour copie conforme au registre.

